

Galerie d'Art Trebor

Documentation – Certificat d'authenticité (CA)

Qu'est-ce qu'un Certificat d'authenticité?

Le certificat d'authenticité est un document officiel qui prouve que l'œuvre d'art que vous avez achetée à l'artiste Trebor est véritable, originale et authentique. Il est l'un des outils utiles pour prouver la provenance et la qualité de l'œuvre et il vous assure, en tant qu'acheteur, qu'elle a été créée et réalisée par l'artiste.

Pourquoi devez-vous avoir un Certificat d'authenticité (CA)?

Dans le monde de l'art en ligne, qui se joue à un rythme effréné, et dans lequel la plupart des acheteurs et des artistes sont actuellement plongés, la vente ou la revente d'une œuvre d'art se produit souvent en un clin d'œil. Le processus est passionnant et exaltant pour toutes les parties concernées, mais il est extrêmement important que toute la documentation appropriée soit disponible pour garantir la légalité de la transaction... en particulier pour l'acheteur. Trebor, l'artiste, est conscient de cette réalité et une copie originale du CA accompagnera la documentation d'expédition ou sera expédiée séparément par toute autre méthode demandée par l'acheteur.

Que comprend le Certificat d'authenticité Trebor?

1. Photographie de l'œuvre
2. Titre de l'œuvre
3. L'année et le mois de la réalisation de l'œuvre
4. Dimensions
5. Support utilisé (médium)
6. Son numéro d'identification et le nombre d'exemplaires (si applicable)
7. Instructions spéciales, si applicables
8. Déclaration d'authenticité
9. Déclaration de droit d'auteur de l'artiste
10. Nom et signature de l'artiste

Quelle information supplémentaire vous est expédiée?

Le verso de tous les tableaux Trebor sont signés par l'artiste. En outre, Trebor signe ses toiles sur le côté ou les bords car l'espace y est suffisant. Il estime que la signature sur le recto du tableau

distrain le spectateur du sujet et du message du tableau. Toutefois, si l'acheteur souhaite que le recto du tableau soit signé, cela peut être convenu avec l'artiste.

Au verso figurent la dimension du tableau, la date à laquelle il a été achevé et les coordonnées de l'artiste si vous souhaitez entrer en contact avec lui. De plus, une copie papier de l'acte de vente / facture vous est acheminée avec le CA.